



Problème avec état des lieux + la caution

Par **lilounette1709**, le **04/02/2008** à **23:56**

Bonsoir,
Je viens de quitter un appartement et il n'y a pas eu d'état des lieux de sortie. En ayant eu un état des lieux d'entrée, devait-il y avoir obligatoirement un état des lieux de sortie??
De plus, l'état des lieux d'entrée s'est fait en 10 minutes et l'état de l'appartement n'a pas été écrit dessus comme par exemple de la moisissure un peu partout et de gros problèmes d'humidité lié directement à l'appartement.
La propriétaire m'a remis mon chèque de caution mais pas complet.
Elle m'a décompté 2 pots de peinture pour enlever les moisissures due au problème d'humidité qui persistera toujours!!! et tout ça sans m'avoir prévenu et évidemment je n'ai rien signé etc... donc a-t-elle le droit de me déduire tout ça ??
Car on m'a dit que ces travaux étaient à la charge du propriétaire, car vu sous cet angle, c'est ouvert à beaucoup de malhonnêteté.
Merci de bien vouloir me répondre
Cordialement

Par **Mike46**, le **05/02/2008** à **07:59**

Bonjour,
Si il n'y a pas eu d'état des lieux de sortie, cela signifie, selon la législation que l'appartement a été rendu en bon état, la déduction faite de votre caution n'a donc pas lieu d'être.
Cordialement

Par **lilounette1709**, le **19/02/2008** à **13:30**

Désolée pour le retard, je voulais vous remercier d'avoir répondu aussi vite.
J'aurais par contre une autre question suite au mail que je vous avait écrit.
J'ai envoyé un recommandé

le 4 février à mon ancienne propriétaire concernant la somme qu'elle m'a déduit et qu'il est donc logique que je souhaite récupérer mais je n'ai pas de suite ... qui pourrais je appeler? prévenir etc?? Car même si cela est une petite somme, c'est le principe qui n'est pas honnête.
En attente de vos lumières
Merci bien.